

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 1^{er} mars 2016 à 18h30 sous la présidence de M. Serge CASTAIGNAU, Maire.

Etaient présents : MM. Serge CASTAIGNAU, Bernard PUYAL, Sylvette CAPERAA-BOURDA, Hervé LEROY, Isabelle DE FIGUEIREDO, Alfred DUHIEU, Jean-Marcel LAPLACE, Serge BELLOCQ, Françoise BAR, Evelyne LANNE, Jean-Philippe BAILLY, Mireille LAGREZE, André BIDEGARAY, Philippe ALTHABE, Ena PUYOU, Lionel CORREGE, Christine ASSE, Nadia ESSABAR, Christophe PHILIPPE, Fabrice BELLOCQ, Karine THIEFFAINE.

Pouvoirs : Mme Valérie LIBOTTE a donné pouvoir à Mme Ena PUYOU ; Mme Coralie TOUSSAINT a donné pouvoir à Mme Nadia ESSABAR.

Mme Sylvette CAPERAA-BOURDA a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 février 2016.

M. le Maire rappelle les points votés lors de la séance du 2 février 2016. Le compte-rendu de la séance qui a été notifié aux conseillers municipaux n'appelle pas d'observations particulières de leur part, il est donc adopté par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'ajout d'une question à l'ordre du jour :

- Adhésion des communes d'Assat et de Narcastet à la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN)

Il a délibéré sur les questions suivantes :

ADHESION DES COMMUNES D'ASSAT ET DE NARCASTET A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY _ N°B/2016/007

Le projet d'adhésion des communes d'Assat et de Narcastet à la Communauté de communes du Pays de Nay a fait l'objet, ces dernières années, de délibérations convergentes des communes candidates, de la CCPN et de ses communes membres.

Les communes d'Assat et de Narcastet, dans le cadre de délibérations spécifiques et de leurs avis sur le projet de SDCI, ont en effet demandé à plusieurs reprises leur adhésion à la Communauté de communes du Pays de Nay :

-Commune d'Assat :

.délibération du 11 juillet 2011

.délibération du 24 octobre 2012

.délibération du 13 novembre 2014

.délibération du 26 novembre 2015

-Commune de Narcastet :

.délibération du 18 août 2011

.délibération du 26 novembre 2012

.délibération du 17 novembre 2014

.délibération du 14 décembre 2015

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nay, à de multiples reprises également, a approuvé le projet d'adhésion de ces deux communes :

.délibération du 29 juin 2011

.délibération du 17 décembre 2012

.délibération du 9 novembre 2015

.délibération du 21 décembre 2015

Enfin, dans le cadre de leur avis sur le projet de SDCI, aussi bien en 2011 qu'en 2015, toutes les communes du Pays de Nay ont approuvé le projet d'adhésion des communes d'Assat et de Narcastet à la CCPN.

Il appartient donc à présent, aux communes membres de la CCPN, dans le cadre des procédures légales en vigueur en matière d'extension de périmètre, d'approuver formellement cette adhésion des deux communes à la CCPN.

Le Conseil municipal,

Considérant que le projet d'adhésion des communes d'Assat et de Narcastet à la Communauté de communes du Pays de Nay repose :

-sur l'existence d'une cohérence géographique et territoriale au niveau du périmètre de la CCPN (continuité territoriale, même bassin de vie quotidienne, association depuis plusieurs années aux travaux du SCoT du Pays de Nay...)

-sur le partage de services de proximité caractéristiques des compétences et des missions des communautés de communes

-sur une communauté de projets (zone Aéropolis et développement industriel, projet de halte ferroviaire de Bordes-Assat, projets patrimoine, itinéraires de randonnée, assainissement...)Vu les articles L. 5214-26 et L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion des communes d'Assat et de Narcastet à la Communauté de communes du Pays de Nay.

Adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme

CONVENTION PORTANT MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN PYLONE RUE DU STADE N°B/2016/008

M. le Maire rappelle que la commune, par convention initiale en date du 30 mars 2001, a consenti à BOUYGUES TELECOM le droit d'occuper une surface de 31 m² environ sur la parcelle cadastrée section ZB n°82 sise rue du Stade – terrain de sport à BORDES afin d'implanter et d'exploiter des infrastructures (pylone), aujourd'hui propriété de France Pylônes Services (FPS Towers).

Il rappelle que la convention a été modifiée par un avenant n°1 en date du 28 avril 2010 ayant pour objet de modifier les conditions financières et par un avenant n°2 en date du 22 novembre 2012 ayant pour objet de modifier diverses dispositions de la convention.

M. le Maire présente au conseil municipal le nouveau projet de convention proposé par la société FPS TOWERS qui annule et remplace la précédente convention. Ce projet prévoit notamment une extension de la surface mise à disposition, de 31 à 38 m² environ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer la convention ci-annexée.

Adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme

ACQUISITION A TITRE GRATUIT PAR LA COMMUNE DE LA VOIE ET DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « LES GRANGES » N°B/2016/009

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 4 octobre 2011, il a décidé l'acquisition par la commune de la voie et des espaces communs du lotissement « Les Granges ».

Un point de la délibération du 4 octobre 2011 est modifié comme suit, concernant l'établissement des actes :

Le conseil municipal,

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération et notamment de faire mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales et d'établir les actes authentiques correspondants.

Adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme

REHABILITATION DE LA PROPRIETE LASSUS-POMES

Information du Maire sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal au Maire (art. L 2122-22 du code général des collectivités territoriales)

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a retenu les entreprises suivantes pour le marché à procédure adaptée visant à la réhabilitation de la maison « Lassus-Pomes » :

- lot 1 – injection de résine expansive : **SAS URETEK** 17 500,00 € HT
- lot 2 – gros-œuvre _ reprises en sous-oeuvre : **SAS ANTIN** 53 000,00 € HT
- lot 3 – charpente-couverture : **CRASPAY Christian** 38 566,00 € HT

COMPTES-RENDUS REUNIONS COMMISSIONS FEVRIER 2016

Commission voirie_ ordre du jour : travaux de voirie 2016 (réfection de la rue du Stade et des trottoirs des Artigas / réflexion sur la régulation de la vitesse dans les rues de Bordes (déhanchements et ralentisseurs).

Commission services municipaux _ ordre du jour : point sur la réalisation des préconisations de l'audit et sur les investissements à prévoir au budget 2016 (achat d'un camion).

Commission affaires sociales : la commission a rencontré l'association Pau Béarn Handisport qui s'occupe du handicap physique et sensoriel et qui propose d'organiser des animations lors du forum des associations de Bordes qui se tiendra le 3 septembre 2016.

Commission animation et culture :

Les fêtes de Bordes auront lieu sur la Place Jean Nougès du 14 au 17 juillet 2016. Un trail sera organisé le samedi dans le bois de Bordes. Les communes membres de la CCPN sont invitées à participer au défilé de chars.

Une pièce de théâtre aura lieu à la salle des fêtes le 29 avril 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Décharge communale : une réunion se tiendra le 21 avril 2016 à la CCPN en présence des services de la DREAL et de la DDTM pour la présentation de l'étude environnementale justifiant la nécessité ou non de retirer les déchets industriels.

Panneaux de signalétique du patrimoine : la CCPN a présenté les maquettes des deux panneaux de signalétique du patrimoine de la commune. Un panneau sera installé aux abords de l'église et le second panneau relatif à l'histoire de Turbomeca sera installé en face de la maison Szydowski.

CONDOLEANCES

Le Conseil Municipal présente ses condoléances à M. Alfred DUHIEU pour le décès de son beau-père.